

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 26 NOVEMBRE 2015**

L'an deux mil quinze, le vingt-six novembre, à 20 heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le 20 novembre 2015, se sont réunis en séance ordinaire dans la salle du restaurant scolaire du bâtiment Mairie-école de ST SYMPHORIEN D'ANCELLES, sous la présidence de Monsieur Jean-Bernard REYSSIER-TRIBOULET, Maire.

Présents : Sophie CHAMOULAUD, Pierre GIROD, Michèle GENDRE, Joseph DANEY de MARCILLAC, Anne-Marie BERTHIER, Julie CASANOVAS, Emmanuel CORDIER, Michel JOURDAN, Jérôme LANIER, Alain MALDANT, Chantal RIGAUDIAS.

Absents : Alida ASCIOLLA ayant donné procuration à Michèle GENDRE, Carole DESROCHES ayant donné procuration à Michel JOURDAN, Bernard PILARSKI ayant donné procuration à Pierre GIROD.



Mme Sophie CHAMOULAUD est nommée secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du 24/09/2015 : le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Projet d'extension-restructuration de la Mairie-école

M. le Maire indique au Conseil Municipal que la consultation a été lancée et que la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie et a classé les offres en fonction du prix (60 %) et du mémoire technique (40 %).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- décide de retenir les propositions de la Commission d'Appel d'Offres, c'est-à-dire les offres les mieux disantes au vu de leur classement sur la totalité du projet :
 - Lot N° 1 - VRD - espaces verts
Entreprise Georges QUIVET pour un montant total de 57 909,50 € H.T.,
dont 21 534,00 € H.T. pour la tranche ferme ;
 - Lot N° 2 - gros œuvre :
AD1 CONSTRUCTION pour un montant total de 210 000,00 € H.T.,
dont 141 457,50 € H.T. pour la tranche ferme ;
 - Lot N° 3 - charpente bois - couverture - zinguerie :
Entreprise PIGUET pour un montant total de 73 285,40 € H.T.,
dont 29 678,57 € H.T. pour la tranche ferme ;
 - Lot N° 4 - étanchéité :
RDV ETANCHEITE pour un montant de 9 869,80 € H.T. pour la tranche ferme ;
 - Lot N° 5 - serrurerie :
SAM pour un montant total de 103 661,25 € H.T.,
dont 22 733,50 € H.T. pour la tranche ferme ;
 - Lot N° 6 - menuiseries extérieures bois :
ROUX pour un montant total de 55 160,00 € H.T.,
dont 28 045,00 € H.T. pour la tranche ferme ;

- Lot N° 7 - plâtrerie - peinture :
BONIN RG pour un montant total de 57 575,50 € H.T.,
dont 35 268,55 € H.T. pour la tranche ferme ;
 - Lot N° 8 - menuiseries intérieures bois :
ROUX pour un montant total de 45 528,00 € H.T.,
dont 27 714,50 € H.T. pour la tranche ferme ;
 - Lot N° 9 - carrelage - faïences :
BARRAUD CARRELAGE pour un montant total de 2 774,15 € H.T.,
dont 1 833,35 € H.T. pour la tranche ferme ;
 - Lot N° 10 - sols souples :
FONTIMPE pour un montant total de 13 488,30 € H.T.,
dont 11 220,80 € H.T. pour la tranche ferme ;
 - Lot N° 11- enduits de façades :
RHONE ALPES EXTERIEUR pour un montant total de 40 742,50 € H.T.,
dont 7 267,50 € H.T. pour la tranche ferme ;
 - Lot N° 12 - ascenseur :
ARATAL pour un montant de 24 850,00 € H.T. pour la tranche conditionnelle 1, si cette tranche de travaux est réalisée ;
 - Lot N° 13 - chauffage - VMC - plomberie sanitaire :
GUERIN SAS pour un montant total de 76 672,79 € H.T.,
dont 55 804,06 € H.T. pour la tranche ferme ;
 - Lot N° 14 - électricité :
BORGEO pour un montant total de 45 938,00 € H.T.,
dont 17 616,00 € H.T. pour la tranche ferme ;
- décide de retenir les options suivantes pour la tranche ferme :
 - Lot N° 5 - option portail sur cour arrière pour un montant de 2 066,25 € HT
 - Lot N° 14 - option vidéoprojecteur pour un montant de 6 388,00 € HT
 - autorise M. le Maire à signer toutes les pièces relatives aux différents marchés pour la tranche ferme - extension école ;
 - indique que les travaux de la tranche ferme doivent avoir lieu entre décembre 2015 et juin 2016 ;
 - valide le projet de la tranche conditionnelle 1 - restructuration Mairie d'un montant de 330 972,30 € H.T., sous réserve d'obtention de subventions suffisantes ;
 - charge M. le Maire de solliciter la subvention d'équipement de la Communauté de Communes Mâconnais Beaujolais pour la tranche ferme ;
 - charge M. le Maire de solliciter toutes les subventions auxquelles la Commune peut prétendre pour la tranche conditionnelle 1 - restructuration Mairie, dont la subvention exceptionnelle de l'Etat au taux maximum auprès du Ministère de l'Intérieur et la subvention du PIPHFP en matière d'accessibilité des locaux professionnels.

Fusion de la Communauté de Communes Mâconnais Beaujolais

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) prévoit la fusion de la Communauté de Communes Mâconnais Beaujolais (CCMB) avec la Communauté d'Agglomération du Mâconnais - Val de Saône (CAMVAL). Il rappelle les différents documents remis sur les compétences et la fiscalité, et indique que certains conseillers communautaires préféreraient une fusion avec la Communauté de Commune Saône-Beaujolais (CCSB) au Sud, dans le département du Rhône. Il donne lecture des éléments financiers remis lors de la commission finances de la Communauté de Communes Mâconnais Beaujolais, qui font un comparatif entre la CAMVAL et la CCSB. IL indique que le schéma prévoit également la fusion des syndicats intercommunaux à l'horizon 2020.

M. Pierre GIROD, Adjoint, explique de façon détaillée les différents taux d'imposition, qui ne devraient a priori pas impacter trop les ménages, des "lissages" étant prévus sur plusieurs années.

M. le Maire indique que le bassin de vie est plus orienté au Nord qu'au Sud. Il regrette toutefois le manque d'information sur les compétences et la fiscalité à l'origine des débats, éléments essentiels

pour l'aide à la décision. M. Pierre GIROD, Adjoint, fait remarquer la prise en compte du nombre d'habitants en 2012, alors qu'en 2016, le territoire devrait compter les 15 000 habitants nécessaires. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet onze avis favorables, un avis défavorable et trois abstentions au projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI).

Camping

M. Pierre GIROD, rappelle au Conseil Municipal que la convention de délégation de service public pour la gestion du camping est arrivée à son terme. Le Maire évoque les investissements à effectuer avant une éventuelle réouverture l'année prochaine, qui s'élèveraient entre 15 et 20 000 € pour l'aménagement du bloc sanitaire en vue d'assurer l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, et la réorganisation des espaces plonges et vidanges extérieures de caravanes, et camping-cars.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- valide les travaux d'investissement ;
- décide de relancer la délégation de service public pour la gestion du camping et du snack pour la saison estivale 2016, renouvelable éventuellement pour 1 saison si la convention est respectée, selon le bilan moral et financier, et selon le même cahier des charges que précédemment ;
- charge M. le Maire d'engager la procédure de mise en concurrence ;
- autorise M. le Maire à effectuer les démarches nécessaires et à signer tous les documents concernant cette délégation de service public.

Redevance d'occupation du domaine public électricité

M. Pierre GIROD, Adjoint, expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la Commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité n'a pas été actualisé depuis un décret du 27 janvier 1956.

M. Pierre GIROD donne connaissance au Conseil Municipal du décret n°2002-409 du 26 mars 2002 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité. Il propose au conseil :

- de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum ;
- que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédents la publication de l'index connu au 1er janvier ou tout autre index qui viendrait lui être substitué,
- que la redevance due au titre de 2015 soit fixée à 197 €.

Le Conseil Municipal ayant entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité adopte les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

Amortissement révision du P.L.U.

M. Pierre GIROD, Adjoint, indique que la révision du P.L.U. étant terminée, les dépenses correspondantes imputées au compte 202 doivent faire l'objet d'amortissement. Le Conseil Municipal doit définir la durée d'amortissement des dépenses, la somme s'élevant à 54 469.93 €, M. Pierre GIROD propose l'amortissement sur dix années.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer la durée d'amortissement de cette dépense sur dix ans sur les exercices de 2016 à 2025 pour un montant de 5 446.99 € par an.

Demandes de subvention

Mme Sophie CHAMOULAUD, Adjointe, donne lecture de la demande du Directeur de l'école pour la prise en charge du transport des élèves à la piscine. Pour information, la location du bassin est prise en charge par le Sou des écoles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la prise en charge du transport scolaire d'un montant de 920 € pour 8 séances.

Mme Sophie CHAMOULAUD, Adjointe, donne lecture de la demande de subvention du CFA de ST MARCEL pour un jeune de la Commune. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accorde 40 € de subvention.

Affaires diverses

Parcelle A 251

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que les négociations avec la famille ont été laborieuses et que finalement l'expropriation du terrain avait fait l'objet d'une délibération. Aujourd'hui la famille est prête à vendre ce terrain à la Commune au prix de 17 127 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- décide d'acquérir la parcelle A n° 251 au prix de 17 127 € ;
- indique que les crédits nécessaires avaient été prévus au budget ;
- autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette acquisition ;
- décide que les frais d'actes seront à la charge de la Commune.

Augmentation du capital SEMCODA

M. Pierre GIROD, Adjoint, rappelle au Conseil Municipal qu'il avait été décidé de ne pas souscrire à l'augmentation de capital de SEMCODA et donne lecture du courrier prolongeant le délai de souscription au 26 février 2016.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité, confirme ne pas souscrire à l'augmentation de capital de SEMCODA

Illuminations fêtes de fin d'année

M. Joseph DANÉY de MARCILLAC, Adjoint, fait état des dispositions qu'il a pris en raison de l'état de certains décors. Il a prévu le remplacement de certaines guirlandes. Ces dernières devraient être posées pour le 8 décembre. Le Maire demande de faire un état précis des prises actuelles pour que la commission concernée puisse émettre un avis global.

Travaux de voirie

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a obtenu 2 597 € de subvention sur la répartition des amendes de police en complément de ce qui avait été obtenu l'année dernière, et 10 568 € de subvention dans le cadre de "100 projets pour l'emploi".

Révision du PLU de ST DIDIER SUR CHALARONNE

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune de ST DIDIER SUR CHALARONNE a lancé une procédure de modification simplifiée de son PLU, afin de mettre en application la loi MACRON qui autorise désormais les annexes des habitations dans les zones agricoles et naturelles. Le dossier est adressé sur demande.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide, au vu de la modification énoncée, de ne pas demander ni consulter le dossier de révision du PLU de la Commune de ST DIDIER SUR CHALARONNE.

"Participation citoyenne"

M. le Maire informe le Conseil Municipal que quatre panneaux "participation citoyenne" ont été posés aux entrées du village.

La séance est levée à 22 h 20.

